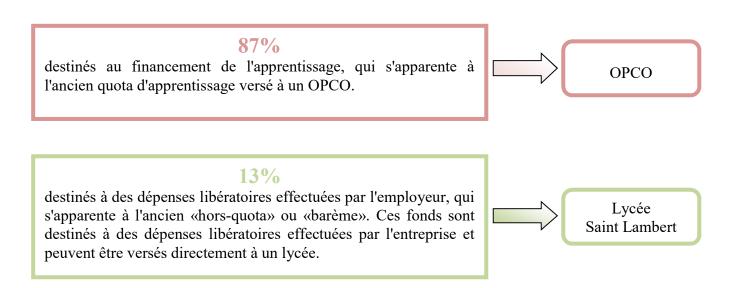


Taxe d'Apprentissage 2021



Mode d'emploi

En 2021, la taxe d'apprentissage reste égale à 0.68% de la masse salariale 2020. Elle se répartit :



Vous pouvez donc verser directement 13% de votre taxe d'apprentissage à notre établissement jusqu'au 31 mai 2021

Vous pouvez effectuer le versement :

- soit par virement bancaire en notifiant "Taxe d'apprentissage" dans le libellé du virement

IBAN: FR76 1007 1750 0000 0010 0650 271

BIC: TRPUFRP1

DOMICILIATION: TPPARIS

- soit par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Saint Lambert.

Notre code d'habilitation (ou code UAI): 0750697A

Pour recevoir le reçu libératoire de votre versement veillez à bien renseigner le bordereau de collecte de la taxe d'apprentissage 2021 au verso.